

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MARBOZ

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Nombre de membres présents : 13
Nombre de votes pour : 19
Nombre de votes contre : 0
Abstention : 0
Date de la Convocation : 22/01/2024
D2024012902

Séance du 29 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à vingt heures, le conseil municipal de MARBOZ, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MOIRAUD Christelle,

Etaient présents : MOIRAUD Christelle, NAVARIN Cécile, NICOLAS Carine, JAILLET Christian, POCHON Laurence, NEVORET Benoit, NOEL Simon, CARRUBA Isabelle, POCHON Béatrice, TISSERAND-BOUVARD Magali, MIVIERE-BASSET Karine, CHATELET Jocelyne, SOCHAY Hervé

Retard : NOEL Simon est arrivé à 20 h 10, GUILLERMIN Patrice est arrivé à 20 H 37

Excusé : BOUVARD Nelly donne pouvoir à POCHON Laurence, CALLAND Cédric donne pouvoir à NAVARIN Cécile, DELIANCE Alexandre donne pouvoir à SOCHAY Hervé, GUILLERMIN Patrice donne pouvoir à NICOLAS Carine, LAMBERET Anthony donne pouvoir à CARRUBA Isabelle, PONCIN Emmanuel donne pouvoir à NOEL Simon
Absent :

Monsieur NOEL Simon a été élu secrétaire de séance

Objet : Convention avec le Centre de gestion de l'Ain pour la mise en place de la mission d'assistance juridique en vue de réaliser une mission temporaire de conseil et d'accompagnement dans le cadre de la conclusion du marché public de fourniture de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire de la commune

(convention en annexe de cette délibération).

En préambule, il est rappelé que, le restaurant scolaire fonctionne en fournitures de repas en liaison froide.

Le prestataire actuel est la société RPC dont le siège social est Z.A « Lavy » à Manziat. Le contrat actuel prend fin le 15/08/2024.

La commune conventionne avec le Centre de gestion de l'Ain pour la mise en place de la mission d'assistance juridique en vue de réaliser une mission temporaire de conseil et d'accompagnement dans le cadre de la conclusion du marché public de fourniture de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire de la commune

NATURE DE LA MISSION

L'agent affecté assurera les missions suivantes :

- 1) Réunion de démarrage :
 - prise en main des éléments du dossier,
 - questions - réponses
- 2) Rédaction, relecture et mise en cohérence des documents techniques et financiers après mise à jour par la commune
- 3) Rédaction des pièces administratives, de l'avis d'appel public à la concurrence
- 4) Assistance pour l'analyse des candidatures et des offres y compris gestion des demandes de compléments de candidature, aide à la rédaction du rapport d'analyse des offres
- 5) Assistance pour la négociation : rédaction des courriers, présence lors des réunions, analyse après négociation y compris rédaction du rapport d'analyse des offres
- 6) Rédaction du courrier attributaire, des courriers aux non retenus, du courrier de notification, rédaction et mise en ligne de l'avis d'attribution
- 7) Gestion de la plateforme de dématérialisation : mise en ligne du DCE, gestion des questions-réponses en cours de consultation, importation des plis, envoi des différents courriers, attribution, données essentielles du marché

L'agent informera de manière régulière le correspondant désigné à l'article 4.1 de la présente de l'évolution des dossiers en cours et soulèvera toute difficulté rencontrée.

Toute modification de l'étendue de la mission fera l'objet d'un avenant.

DUREE DE LA MISSION

La mission aura lieu de manière ponctuelle, à la demande de la Commune, pour une durée de 7 jours d'intervention, à compter du 4 mars 2024.

PARTICIPATION

Pour l'ensemble de la mission, la Commune versera au Centre de Gestion la somme de :

- 250 euros par journée de travail effectivement réalisée,
- 125 euros par demi-journée de travail effectivement réalisée,

Soit la somme de 1 750 € (mille sept cent cinquante euros) pour la totalité de la mission.

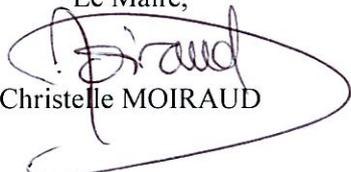
Il est demandé au conseil municipal, de bien vouloir :

- approuver la convention avec le Centre de gestion pour la mise à disposition d'un agent en vue de réaliser une mission temporaire de conseil et d'accompagnement dans le cadre de la conclusion du marché public de fourniture de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire de la commune

- autoriser Madame le Maire ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la demande susvisée, et tous documents afférents.



Pour copie conforme,
Le Maire,


Christelle MOIRAUD